



www.atssg.fr

UN CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUS LES LICENCIÉS
Celui-ci est donc obligatoire, pour les jeunes comme pour les adultes, pour les créations de licence comme pour leurs renouvellements.

Attention :

Tant que le nouveau décret n'est pas paru, c'est donc la réglementation actuelle que les préfectures appliquent.

Actuellement, le certificat médical doit dater de moins d'un mois pour l'obtention d'une autorisation de catégorie B et pour la déclaration d'une arme de catégorie C. Ils peuvent être remplacés par le tampon derrière la licence.

([Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical ...](#)) le modèle de certificat médical 2022/2023 à faire compléter et signer par votre médecin.

ATSSG

